

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 2 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux mai à vingt heures douze, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 26 avril 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - JUGEL Steven - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : WHITE Cécile ayant donné pouvoir à Steven JUGEL – MORIN-DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence.

Excusée sans pouvoir : ARGENTE Luce

Secrétaire de séance : Jérémy MAHIEUX.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/40

Objet : Demande de subventions au Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de renforcement de la sécurité routière.

La Commission « sécurité routière », composée de 6 élus (Mme le Maire, Chantal GRANDVALLET, Chantal LARGEAU, Nolwenn LE MOIGNE, Pierre NOËL et Patrice TRANVAUX) s'est réunie à plusieurs reprises pour définir les actions à mettre en œuvre en vue de renforcer la sécurité routière : Samedi 28 septembre 2023, Samedi 18 novembre 2023, Samedi 3 février 2024 et Vendredi 19 avril 2024.

M. Michel MAILLARD, Responsable du site des services de voirie départementale de Ploërmel a accompagné la Commission dans ses premières réflexions. Plusieurs aménagements sont envisagés :

- la mise en place d'une signalétique de type EB1 au niveau des panneaux d'entrée d'agglomération instaurant la réglementation « priorité à droite » dans toute l'agglomération ainsi que la limitation de vitesse à 30 km/h.

- le positionnement de balises d'obstacle et un marquage au sol pour délimiter des espaces réservés aux piétons;

- la matérialisation de nouveaux passages piétons;

- le positionnement de 8 figurines « silhouettes Piéto »;

- l'installation de deux radars pédagogiques alimentés par des panneaux solaires.

A cela, il faut ajouter la réalisation de la BAN, support indispensable pour que les services de secours puissent se rendre au plus vite sur les lieux d'intervention. Le coût total du projet de renforcement de la sécurité routière est estimé à **30 866.93 € H.T.**

Mme Le Maire précise que le projet peut être financé par le Conseil Départemental au titre du PST mais également au titre des amendes de police. Le plan de financement s'établit donc de la manière suivante :

DEPENSES	TOTAL H.T.	RECETTES	TOTAL H.T.
Marquage au sol des passages piétons	1 566.00	Conseil Départemental (PST)	35% 10 803.43
Marquage au sol discontinu	501.00	Amendes de police	25% 7 716.73
Rabotage des bandes stop et création d'un zébra	1 275.00	Autofinancement	40% 12 346.77
Balises d'obstacle (19)	3 302.20		
Radars pédagogiques (2)	3 431.16		
Silhouettes Piéto (8)	11 935.00		
Panneaux "priorité à droite" (9)	2 499.57		
Réalisation de la Base d'Adressage Nationale	6 357.00		
TOTAL H.T.	30 866.93	TOTAL H.T.	30 866.93

Le Conseil municipal procède à un vote dont les résultats sont les suivants :

Présents : 15

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 18

Contre : 0

Suffrages exprimés : 18

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Valider** le plan d'actions et le plan de financement pour le renforcement de la sécurité routière sur le territoire communal comme présenté ci-avant :
- **Solliciter** l'aide financière du Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale (35%) et des amendes de police (25%).
- **Autoriser** Mme le Maire ou son représentant à signer l'offre de prix proposée par la Poste.
- **S'assurer** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,

Maire

Monsieur Jérémy MAHIEUX,
 Secrétaire de séance.

